## L'accord relatif à la Complémentaire santé est enfin signé

La revendication historique de la CFDT d'une complémentaire santé avec une participation de l'employeur pour les agent.e.s de la Fonction Publique est enfin chose faite! L'accord interministériel de 2022 instaure un panier de soins socle dont bénéficiera chaque agent.e.

L'accord relatif à la complémentaire santé et à la prévoyance pour le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a été signé le 8 avril 2024.

**Cependant le versement de l'indemnité actuelle de 15 €** se poursuivra jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord, **initialement prévue en 2025 et reporté en 2026.** Le Sgen-CFDT demande donc **le doublement** de cette participation forfaitaire, de 15 à 30 euros.

La Protection Sociale Complémentaire (PSC) est composée de 2 volets est sera prise en charge à 50% par l'employeur :

- la complémentaire santé avec un panier de soins interministériel de base (socle) et des possibilités d'options
- la prévoyance

## Soyons concrets ! des exemples de garanties :

Vous trouverez ci-dessous des exemples de ce que représentent les garanties socle de la complémentaire santé négociée par les organisations syndicales représentatives.

Sur chaque vignette, la colonne de gauche représente le reste à charge pour un agent n'ayant pas de complémentaire santé. La colonne de droite indique le reste à charge avec l'application du panier de soins interministériel sans les options.

Ces garanties pourront être améliorées par des options facultatives. Cela fera l'objet d'un autre article le moment venu.

#### Pour les soins courants

\*participation forfaitaire : toute consultation médicale a une franchise de 1€ qui est toujours à la charge du patient.

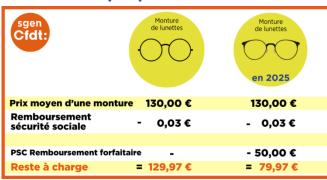


### Pour les soins dentaires

sgen Cfdt:	Couronne dentaire métallique	Couronne dentaire métallique en 2025
Prix moyen	500,00 €	500,00 €
Remboursement sécurité sociale	- 75,25 €	- 75,25 €
PSC Remboursement à 375 %		- 327,87 €
Reste à charge	= 424,75 <b>€</b>	= 96,88 €

sgen Cfdt:	Apparell dentaire amovible (4 à 7 dents)	Appareil dentaire amovible (4 à 7 dents)
Prix moyen	900,00 €	900,00 €
Remboursement sécurité sociale	- 75,25 €	- 75,25€
PSC Remboursement à 3	75 % <b>-</b>	- 327,88 €
Reste à charge	= 824,75 €	= 496,87 €

# Pour l'optique



sgen Cfdt:	Verres progressifs	Verres progressifs en 2025
Prix moyen d'un verre	263,00 €	263,00 €
Remboursement sécurité sociale	- 0,03€	- 0,03€
PSC Remboursement forfait	aire -	-150,00 €
Reste à charge	= 262,97 €	= 112,97 <b>€</b>

# Autres postes du panier de soins



**Et le 100 % santé :** Depuis le 1er janvier 2021, le dispositif « 100% Santé » permet à toutes les personnes **ayant une complémentaire santé responsable**, de bénéficier de soins pris en charge à 100 % ainsi qu'un large choix d'équipements en audiologie, optique et dentaire.